



GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 133/20

Objet

Désignation de
représentants pour siéger
au sein des SEMOp DOLEA
EAU et DOLEA
ASSAINISSEMENT

Secrétaire de séance

Mathieu BERTHAUD

Rapporteur :

Jean-Pascal FICHÈRE

Conseil Communautaire
17 décembre 2020
Dole – 18h30

DÉLIBÉRATION

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 70
Nombre de procurations : 6
Nombre de votants : 76
Date de la convocation : 11 décembre 2020
Date de publication : 25 décembre 2020

Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) : P. Antoine, D. Bernardin, M. Berthaud, P. Blanchet suppléé par D. Stefanutti, A. Borneck, C. Bourgeois-République, S. Calinon, A. Callegher, S. Champanhet, J.P Chapin, G. Chauchefoin, C. Chautard, B. Chevaux, J.L Croiserat, J.P Cuinet, J.M Daubigney, C. Demortier, A. Diebolt, A. Douzenel, F. Dray, G. Fernoux-Coutenet, J.P Fichère, J.B Gagnoux, T. Gauthray-Guyenet, D. Germond, D. Gindre, I. Girod, J. Gruet, O. Gruet, B. Guerrin, H. Guibelin, M.R Guibelin, A. Hamdaoui, M. Henry, M. Hoffmann, P. Jaboviste, L. Jarrot-Mermet, C. Jeanneaux, G. Jeannerod, N. Jeannet, C. Labourot, J.P Lefèvre, J.L Legrand suppléé par E. Grille, J. Lepetz, I. Mangin, S. Marchand, C. Mathez, M. Mbitel, D. Michaud, C. Millier, M. Mirat, C. Nonnotte-Bouton, J. Pannaux, E. Pauvret, J. Péchinot, H. Prat, L. Rabbe suppléé par B. Barret-Paques, J.M Rebillard, F. Rigaud, C. Riotte, J.C Robert, J.Y Roy, T. Ryat, P. Sancey, J.M Sermier, G. Soldavini, J. Stolz, D. Troncin, P. Verne, P. Viverge.

Délégués absents ayant donné procuration :
I. Delaine à C. Demortier, N. Gomet à L. Jarrot-Mermet, P. Jacquot à M. Hoffmann, O. Lacroix à A. Diebolt, O. Meugin à J.P Fichère, A. Pernoux à J.Y Roy.

Délégués absents non suppléés et non représentés :
J.L Bonin, F. David, G. Ginet, J. Lagnien, A. Mathiot, C. Monneret, E. Saget, J. Zasempa.

En application de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 (dite loi « NOTRe ») et de la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement, les compétences Assainissement, Eau potable et Gestion des Eaux Pluviales urbaines ont été transférées à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole au 1er janvier 2020.

Conformément à la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action, donnant notamment la possibilité aux communes qui le souhaitent de demander à la communauté d'agglomération compétente une délégation, par convention, de tout ou partie des compétences susmentionnées, la Ville de Dole a opté, pour l'année 2020, pour une demande de délégation de ces compétences auprès de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

Pour l'année 2021, la Ville de Dole n'ayant pas formulé de nouvelle demande de délégation de compétence, cette dernière prend donc fin au 31 décembre 2020.

A compter de cette date, la Communauté d'Agglomération doit donc se substituer à la Ville de Dole au sein du contrat de délégation de service public conclu avec les SEMOp DOLEA EAU et DOLEA ASSAINISSEMENT et il convient dès lors de procéder à la désignation des délégués pour représenter la Communauté d'Agglomération du Grand Dole au sein des SEMOp DOLEA EAU et DOLEA ASSAINISSEMENT.

Accusé de réception en préfecture
039-200010650-20201217-13320-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Concernant la SEMOp DOLEA ASSAINISSEMENT, il est décidé, à l'unanimité, de procéder au vote à main levée.

Ainsi après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DÉSIGNE** les délégués suivants pour représenter la Communauté d'Agglomération du Grand Dole au sein de la SEMOp DOLEA ASSAINISSEMENT :

SEMOp DOLEA Assainissement	Jean-Pierre CUINET
	Catherine NONNOTTE-BOUTON
	Philippe JABOVISTE

Concernant la SEMOp DOLEA EAU, à la demande des conseillers communautaires, il est procédé à un vote à bulletin secret.

Ainsi, le Conseil Communautaire, après avoir procédé au vote au scrutin de liste à la majorité absolue concernant la SEMOp DOLEA EAU après que les 2 listes suivantes se soient portées candidates :

LISTE 1 :

- Monsieur Jean-Pierre CUINET
- Monsieur Jean-Marie SERMIER
- Madame Maryline MIRAT

LISTE 2 :

- Monsieur Hervé PRAT

RÉSULTATS :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	76
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	3
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau.....	1
e. Nombre de suffrages exprimés (b - c - d)	72
f. Majorité absolue	37

Obtiennent :

- LISTE 1 : 55 voix
- LISTE 2 : 17 voix

- **DÉSIGNE** les délégués suivants pour représenter la Communauté d'Agglomération du Grand Dole au sein de la SEMOp DOLEA EAU :

SEMOp DOLEA Eau	Jean-Pierre CUINET
	Jean-Marie SERMIER
	Maryline MIRAT

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Dole,
Le 17 décembre 2020,
Le Président, Jean-Pascal FICHÈRE,

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle MR / Direction des Finances
- Pôle Services Techniques / Direction de l'Environnement
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- DOLEA
- Elus désignés



Accusé de réception en préfecture
039-200010650-20201217-13320-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020